NOTRE CONSEIL JURIDIQUE

DES RAPPELS DE PAIEMENT DES FACTURES

Il peut arriver qu'une facture reste impayée à cause d'un oubli mais aussi d'une difficulté pour la payer. Mais quand les rappels de paiement s'accumulent, le montant devient aussi… de plus en plus élevé.

Pour tout contrat conclu après le 1er septembre 2023, le premier rappel de paiement qu'une entreprise envoie à un consommateur est gratuit. Il ne peut donc y avoir aucun frais supplémentaire au montant initial de la facture. Il existe cependant une exception : s'il s'agit d'un contrat pour se faire livrer régulièrement des biens ou des services (par exemple un abonnement annuel pour un magazine mensuel), le rappel est limité à trois échéances impayées par an. Si durant la même année, il arrive que la personne soit en retard pour une quatrième mensualité, le premier rappel pour celle-ci pourrait déjà inclure des indemnités de maximum 7,50€ plus les frais postaux.

Conditions

Un premier rappel de paiement doit obligatoirement préciser quatre informations :

- le nom ou la dénomination du créancier
- la description du bien ou du service pour lequel il y a une dette
- le montant principal de la dette
- le montant de l'indemnité que l'entreprise pourra réclamer en cas de non-paiement dans les 14 jours.

Montants

Si la facture n'est pas payée dans les 14 jours, l'entreprise pourra adresser un deuxième rappel et ajouter des indemnités et des intérêts de retard qui doivent avoir été prévus dans le contrat ou dans les conditions générales. En ce qui concerne les indemnités, il y a des limites en fonction du montant de la dette initiale. L'indemnité forfaitaire ne peut en effet pas excéder les montants suivants :

- 20€ si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150€
- 30€ augmentés de 10 % du montant restant dû si ce dernier est compris entre 150,01 et 500€
- 65€ augmentés de 5 % du montant restant dû si ce dernier est supérieur à 500€ (avec un maximum de 2.000€).

Service d'aide juridique de Bravvo
02 279 65 66 - 02 208 00 87
servicejuridiquebravvo@brucity.be
bravvo.be